

Armand Terrien a créé Terrien Avocat en 2020, une boutique entièrement dédiée à l'arbitrage et au contentieux péri-arbitral, après avoir exercé pendant dix ans chez Cleary Gottlieb et Quinn Emanuel.

Avocat aux barreaux de Paris et New York, il intervient régulièrement en qualité de conseil et arbitre notamment en matière d'énergie, de contentieux post-acquisition, du marché de l'art, de construction et d'investissement. Il intervient également régulièrement devant les tribunaux français dans des contentieux post-sentence.

Armand est titulaire d'un *Juris Doctor* de l'université Columbia et d'un Master 2 de l'université Paris I. Il est ancien élève de l'École normale supérieure.

Armand est membre du bureau du CFA40 (Comité Français de l'Arbitrage), et ancien représentant pour la France du ICC YAF. Il enseigne ou a enseigné le droit international et le droit de l'arbitrage à Sciences Po Paris à HEAD et au MACI et publie et communique régulièrement sur ces sujets. Il est le contributeur pour la France de Practical Law Arbitration (Thomson Reuters) depuis 2017.

